



## Concours du *Road Trip* Sans Fin RÈGLEMENTS OFFICIELS

NOTIFICATION DU GAGNANT: 15 janvier 2020

- 1) **LA PARTICIPATION CONSTITUE L'ACCEPTATION PLEINE ET INCONDITIONNELLE DU RÈGLEMENT OFFICIEL.** En Participant au Concours du *Road Trip* Sans Fin (le « **Concours** »), les Participants (tels que définis ci-dessous) acceptent automatiquement et s'engagent à respecter le Règlement officiel (le « **Règlement** »). Toutes les décisions du Commanditaire (telles que définies ci-dessous) sont finales et contraignantes pour l'admissibilité des participations, et toutes les questions pertinentes pour le fonctionnement de ce Concours, sans limitation.

NUL SI INTERDIT PAR LA LOI.

- 2) **DURÉE DU CONCOURS.** L'inscription à ce Concours est limitée dans le temps. Les Participants peuvent s'inscrire à ce Concours à partir du 1er novembre 2019 à 9h00 EST jusqu'au 31 décembre 2019 à 23h59 EST (la « **durée du Concours** »). Aucune inscription reçue après l'expiration de cette période ne sera acceptée.
- 3) **COMMANDITAIRE.** Le Concours est commandité par BRP US inc. et Bombardier Produits Récréatifs inc. (« **BRP** » ou le « **Commanditaire** »), 726, rue St-Joseph, Valcourt, Québec, J0E 2L0.
- 4) **AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU ÊTRE SÉLECTIONNÉ. UN ACHAT N'AUGMENTE PAS LES CHANCES D'ÊTRE SÉLECTIONNÉ.**
- 5) **ADMISSIBILITÉ.** Ce Concours est ouvert aux résidents légaux du Canada, des États-Unis (à l'exception de Porto Rico), de l'Australie, de la France, du Japon, du Royaume-Uni, de la Nouvelle-Zélande, de l'Autriche et de l'Allemagne, qui ont l'âge de la majorité dans leur État ou province de résidence à la date du début de la durée du Concours, sont titulaires d'un permis de conduire valide les autorisant à conduire un véhicule à trois roues et ont une adresse électronique valide. Les employés de BRP, leurs filiales, distributeurs, sociétés affiliées et les agences publicitaires et de promotion de BRP, ainsi que les familles immédiates respectives (conjoint, parents, enfants, frères et sœurs et leurs conjoints) et les personnes vivant sous le même toit que ces personnes (apparentées ou non), ne sont pas admissibles. Les entreprises commerciales et les entités commerciales ne sont pas admissibles au Concours.
- 6) **COMMENT PARTICIPER.** Pendant la durée du Concours, une personne admissible (le « **Participant** ») peut participer au Concours en remplissant et en soumettant un formulaire de participation dûment rempli, accessible sur le site [canamsurroute.com/roadtripsansfin](http://canamsurroute.com/roadtripsansfin).

Ce formulaire de participation demande aux Participants de présenter une idée de *Road Trip* Sans Fin avec le Can-Am Spyder RT2020, en expliquant brièvement les raisons pour lesquelles le RT2020 ferait de ce projet une aventure exceptionnelle. Voir les questions ci-dessous.

1. Parlez-nous d'un *road trip* que vous avez rêvé de faire avec un véhicule Can-Am Spyder.
2. Dites-nous pourquoi vous voulez faire ce *road trip* avec le nouveau Can-Am Spyder RT 2020.

**ski-doo LYNX SEA-DOO Evinrude ROTAX Can-Am**



Chaque Participant peut soumettre trois (3) formulaires de participation au maximum pendant la durée du Concours, à condition que chaque formulaire de participation au nom d'un même Participant décrive un *Road Trip Sans Fin* différent.

Chaque Participant doit fournir une adresse électronique valide, son nom et son prénom, son adresse complète avec le code postal et son numéro de téléphone.

Tous les formulaires de participation incomplets, illisibles, endommagés, modifiés, soumis par des moyens illicites, non conformes à une des dispositions du règlement pourront être raisonnablement disqualifiés par le Commanditaire, à son entière discrétion.

- 7) **SÉLECTION.** Le Commanditaire choisira, à sa seule discrétion, parmi les formulaires de participation valides reçus, cinq (5) Participants (les « **Participants sélectionnés** »).

Le Commanditaire contactera ensuite chaque Participant sélectionné par téléphone et lui posera plusieurs questions au sujet de son *Road Trip Sans Fin*.

Lorsque tous les Participants sélectionnés disponibles auront été contactés, le Commanditaire, en fonction de leurs réponses, choisira un seul Participant sélectionné (le « **Gagnant** »).

La sélection des Participants sera fondée, sans s'y limiter, sur l'évaluation par le Commanditaire des critères d'originalité, de pertinence, de créativité et/ou d'accessibilité de chaque participation. Le Commanditaire évaluera aussi les arguments fournis par chaque Participant pendant leur conversation au téléphone.

La sélection des Participants et du Gagnant ne sera pas le résultat d'un processus aléatoire.

Les possibilités d'être choisi comme Participant sélectionné dépendent du nombre de formulaires de participation présentés et des critères de sélection du Commanditaire.

Les décisions du Commanditaire concernant la sélection des Participants et toutes les questions relatives à ce Concours sont finales et exécutoires.

Le Commanditaire ne peut pas être tenu responsable d'aucun retard pour quelque cause échappant à son contrôle.

Pour être déclaré Participant sélectionné et/ou Gagnant, un Participant doit connaître, appliquer et se conformer au règlement en toutes circonstances. Si un Participant ne se conforme pas à toutes les dispositions du présent règlement, le Commanditaire peut le disqualifier et, à sa seule et entière discrétion, choisir un autre Participant ou Gagnant sélectionné, ou continuer le Concours sans impliquer un autre Participant. Le Commanditaire sera alors entièrement déchargé de toute responsabilité à cet égard.

- 8) **NOTIFICATION AU PARTICIPANT SÉLECTIONNÉ ET AU GAGNANT.** Le Commanditaire essaiera de communiquer avec chaque Participant sélectionné et/ou le Gagnant entre 9 h et 17 h, du lundi au vendredi, pendant une période de cinq (5) jours ouvrables à partir de la date de sélection. Si le Commanditaire n'est pas en mesure de communiquer directement avec le Participant sélectionné et/ou le Gagnant dans le délai imparti, en utilisant l'adresse électronique et/ou le numéro de téléphone que le Participant sélectionné et/ou le Gagnant a fourni, le Commanditaire peut, à sa



seule et entière discrétion, choisir un autre Participant ou continuer sans impliquer un autre Participant. Le Commanditaire n'est pas responsable de l'échec des notifications envoyées aux Participants sélectionnés et/ou au Gagnant.

- 9) Le Gagnant doit remplir une attestation d'admissibilité et une exonération de responsabilité, autorisation de publicité et un accord de non-divulgateion. Le Gagnant doit accepter et se conformer aux exigences et aux politiques de tout tiers concernant le Prix de ce Concours. Tous les documents pertinents doivent être signés et retournés au Commanditaire dans les cinq (5) jours ouvrables à partir de leur date d'envoi par le Commanditaire, ou le Prix pourrait être annulé.

**10) PRIX: Gagnez votre Road Trip Sans Fin pour deux (2) personnes, dont la valeur peut aller jusqu'à 10 000 \$ CAD:**

Le nombre de jours dépendra du *Road Trip Sans Fin* suggéré \* et de la disponibilité du Gagnant. Le voyage peut inclure un guide, de l'équipement de conduite, l'hébergement en chambre double, les repas et, s'il y a lieu, deux (2) vols aller-retour en classe économique à partir de tout aéroport international principal dans un pays admissible pour une valeur maximale de 10 000 \$ CAD.

Le *Road Trip Sans Fin* sera filmé par le Commanditaire et pourra être diffusé sur des plateformes Web, telles que YouTube, Facebook et Instagram.

Si le Gagnant choisit de ne pas faire le *Road Trip Sans Fin*, aucun autre incitatif ne lui sera offert et aucun autre Participant ne sera sélectionné. Le Gagnant ne sera pas autorisé à échanger, transférer son droit au *Road Trip Sans Fin*, ni à recevoir un montant en espèces équivalent, ou autrement une compensation sous quelque forme que ce soit.

\* S'il y a lieu, le Commanditaire se réserve le droit d'ajuster les détails du *Road Trip Sans Fin* suggéré, pour des raisons de commodité et de faisabilité et jusqu'à une valeur maximale de 10 000 \$ CAD.

- 11) Toutes les autres dépenses qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans la description du Prix sont à la charge exclusive du Gagnant et de son Invité, y compris, mais sans s'y limiter: les frais de voyage à destination et en provenance de l'aéroport international le plus proche du domicile du Participant dans un pays admissible, tous les transports terrestres, les frais d'aéroport, les frais personnels liés à l'hébergement, les gratifications, les repas non indiqués dans la description du Prix, les taxes, les frais médicaux et les accidents, les bagages et tout besoin à caractère personnel. Le Gagnant et son compagnon de voyage (« Invité ») doivent voyager en même temps et partir de la même ville. L'Invité du Gagnant ne peut pas être remplacé par une autre personne pendant toute la durée du voyage. L'Invité du Gagnant, ou son parent ou tuteur légal s'il n'a pas atteint l'âge de la majorité, devra signer une exonération complète de responsabilité et une autorisation de publicité avant le voyage. Le Gagnant et son Invité sont responsables de tous les documents de voyage nécessaires. Selon le lieu de résidence, le **Gagnant et l'Invité peuvent avoir besoin d'un passeport valide** pour réclamer le Prix en raison des exigences liées aux voyages transfrontaliers.
- 12) Un représentant du Commanditaire communiquera avec le Gagnant pour organiser le voyage. **Le voyage doit être programmé avant le 1er avril 2020 et réservé avant le 1er juin 2020.**
- 13) **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.** Le Commanditaire ne peut être tenu responsable d'aucune conséquence en cas de saisie inexacte ou incomplète des informations de participation, d'erreur



humaine ou technique, de défaillance d'Internet ou du site Web pendant le Concours, de problèmes ou de fonctionnement technique d'un réseau ou ligne téléphonique, système informatique en ligne, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel informatique, logiciels, non réception de message électronique ou congestion de trafic sur Internet ou sur tout site Web, d'erreurs de distribution ou d'impression, de données ou transmissions perdues, retardées ou brouillées, ou toute combinaison de celles-ci, y compris toute blessure ou détérioration de l'ordinateur d'un Participant ou de toute autre personne liée ou résultant du jeu ou du téléchargement de tout matériel associé à cette promotion.

- 14) **CONFIDENTIALITÉ.** En s'inscrivant à ce Concours, chaque Participant consent à la collecte, à l'utilisation et à la distribution de ses informations personnelles (renseignements qui identifient un Participant en tant qu'individu, tels que son numéro de téléphone, son âge, son adresse personnelle, etc.) Si les Participants en font le choix en s'inscrivant, le Commanditaire pourra leur envoyer des informations sur ses produits, services et offres. Le Commanditaire s'engage à ne pas vendre ni transmettre les informations personnelles des Participants à des tiers, sauf pour exécuter les opérations administratives du présent Concours. Les formulaires de participation au Concours sont administrés par MyFeelBack, SAS. Veuillez consulter la Politique de confidentialité du Commanditaire à l'adresse [www.brp.com/fr/politique-de-confidentialite](http://www.brp.com/fr/politique-de-confidentialite) pour obtenir des informations complètes sur la politique de confidentialité et de sécurité de l'information.
- 15) **PUBLICITÉ.** En acceptant le Prix, le Gagnant accepte que le Commanditaire et ses représentants respectifs puissent utiliser son nom, ses photographies, ses vidéos, ses portraits, son surnom et sa voix, sa ville de résidence, ses renseignements biographiques, ses informations sur les Prix et/ou ses déclarations concernant ce Concours à des fins publicitaires ou promotionnelles dans tous les médias (connus actuellement ou ultérieurement) à travers le monde, et ce, pour toujours et sans rémunération, notification ou permission, sauf interdiction légale applicable.
- 16) **EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ.** En s'inscrivant à ce Concours, les Participants dégagent de toute responsabilité le Commanditaire, ses agences de publicité et de promotion, leurs sociétés affiliées et leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, partenaires, employés, agents, concessionnaires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs, concernant tout dommage, blessure, décès, perte ou responsabilité, en tout ou en partie, pouvant être directement ou indirectement lié à sa participation à ce Concours, son acceptation du Prix, son utilisation normale ou abusive du Prix, la préparation du Concours et/ou autres activités relatives au Prix, ou à ce Concours.
- 17) **CHOIX DE LA LOI APPLICABLE ET CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION.** Toutes les questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire du présent règlement ou les droits et obligations des Participants et du Commanditaire dans le cadre du Concours sont régis par les lois de la Province de Québec et les lois fédérales applicables, et doivent être interprétées conformément à celles-ci.

Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un Concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* pour prendre la décision finale. Tout litige concernant l'attribution d'un Prix peut être soumis au Conseil d'administration dans le seul but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

L'invalidité ou l'inopposabilité d'une disposition du présent règlement n'affecte pas la validité ou l'opposabilité d'aucune des autres dispositions. Si une disposition est jugée invalide ou inapplicable,



le présent règlement doit être interprété conformément à ses modalités comme si la disposition invalide ou inapplicable n'existait pas. Nul si interdit par la loi.

- 18) **PRIORITÉ.** En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités contenues dans présentes et les modalités et conditions contenues dans tout matériel lié au Concours, y compris, mais sans s'y limiter, les formulaires de participation, le matériel de marketing, les avis ou les annonces publicitaires de toute sorte, les modalités et conditions des présentes prévaudront, régiront et contrôleront toutes autres modalités et conditions.
- 19) **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.** Tous les droits de propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les marques de commerce, les noms, les logos, les dessins, le matériel promotionnel, les pages Web, les codes sources, les illustrations, les slogans et les représentations sont la propriété du Commanditaire. Tous les droits sont réservés. La copie ou l'utilisation non autorisée de tout matériel protégé par des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle sans le consentement écrit exprès de son propriétaire est strictement interdite.
- 20) **LANGUE.** En cas de divergence ou d'incohérence entre la version anglaise et toute autre version du présent Règlement dans une autre langue, la version anglaise prévaudra.
- 21) **FACEBOOK/INSTAGRAM/YOUTUBE.** Ce Concours n'est en aucun cas parrainé, endossé, associé ou administré par Facebook/Instagram/YouTube. Les Participants fournissent leurs informations personnelles au Commanditaire et non à Facebook/Instagram/YouTube. Facebook/Instagram/YouTube est dégagé de toute responsabilité par chaque Participant à ce Concours. Toute question, tout commentaire ou toute préoccupation au sujet du Concours doit être adressé au Commanditaire et non à Facebook/Instagram/YouTube.
- 22) **RÉSILIATION.** Le Commanditaire se réserve le droit de mettre fin à ce Concours à tout moment et sans aucune obligation. Le Commanditaire n'est pas responsable si, pour quelque raison que ce soit, ses sites Web ne fonctionnent pas comme prévu, ou sont victimes d'un virus informatique, bogues, falsification, activité non autorisée, fraude, défaillance technique ou toute autre cause indépendante de sa volonté, qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce Concours ou du matériel informatique ou du logiciel de toute personne. Si le Concours prend fin avant la date d'expiration indiquée, un avis sera affiché sur le site Web [www.brp.ca/sur-route/](http://www.brp.ca/sur-route/).
- 23) Ce règlement est publié sur le site internet suivant [canamsurroute.com/rtf-reglementsconcours](http://canamsurroute.com/rtf-reglementsconcours). Pour connaître le nom du Gagnant, veuillez envoyer une enveloppe affranchie et pré-adressée, le cachet de la poste faisant foi, au plus tard le 30 juin 2020, à l'adresse suivante: Bombardier Produits Récréatifs inc., « Road Trip Sans Fin » Sweepstake, 565, de la Montagne, Valcourt, Québec, J0E 2L0.